

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 25/003/2009 – ÉFAI

7 janvier 2009

AU 02/09

Détention arbitraire / Torture ou autres formes de mauvais traitements

ÉTHIOPIE

Birtukan Mideksa (f), 34 ans, dirigeante du parti d'opposition Unité pour la démocratie et la justice

Birtukan Mideksa, dirigeante d'un parti d'opposition, a été arrêtée le 28 décembre. Elle est détenue sans inculpation et maintenue à l'isolement depuis cette date. Elle a entamé une grève de la faim, n'absorbant plus que des aliments liquides, afin de protester contre sa détention. Sa famille proche est autorisée à lui rendre visite, mais Birtukan Mideksa n'a pu bénéficier ni des services d'un avocat, ni de soins médicaux. Elle est incarcérée à la prison de Kaliti, à la périphérie d'Addis-Abeba, dans une cellule de 2 mètres carrés où, selon d'anciens détenus, il fait souvent une chaleur insupportable. En raison de son isolement, on craint qu'elle ne soit torturée et subisse d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International considère cette femme comme une prisonnière d'opinion, arrêtée pour le simple fait d'avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

Birtukan Mideksa est la présidente de l'Unité pour la démocratie et la justice (UDJ), l'un des partis nés de l'éclatement de l'ancienne Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD). Des membres de la CUD ont remporté des sièges au Parlement, ainsi que d'autres mandats électoraux en mai 2005. Cependant, les résultats de l'élection, à l'issue de laquelle le parti au pouvoir a gardé le contrôle, ont été contestés. Des observateurs ont fait état d'irrégularités et la CUD a dénoncé le harcèlement et l'intimidation dont ses membres ont fait l'objet. Les forces gouvernementales ont ouvert le feu sur des manifestants protestant contre l'issue du scrutin et au moins 187 personnes ont été tuées. Des milliers d'autres ont été arrêtées, notamment de nombreux parlementaires de l'opposition, dirigeants de partis d'opposition, journalistes et défenseurs des droits humains. Birtukan Mideksa se trouvait parmi eux et Amnesty International la considère comme une prisonnière d'opinion. En 2006, elle a été inculpée de trahison, aux côtés d'autres dirigeants de la CUD, de parlementaires, de journalistes et de défenseurs des droits humains, puis jugée et condamnée à la réclusion à perpétuité. La majorité des personnes reconnues coupables lors de ce procès ont été libérées après avoir négocié un accord avec le gouvernement et signé des lettres d'excuses. Le gouvernement les a graciées en 2007. Les termes exacts de ces négociations, menées par des anciens, et les conditions de cette grâce demeurent flous.

En novembre 2008, Birtukan Mideksa s'est exprimée sur le processus ayant conduit à sa libération lors d'une réunion publique en Suède. Des responsables du gouvernement éthiopien ont répliqué en l'accusant de nier qu'elle avait demandé une grâce ; elle a été de nouveau arrêtée le 28 décembre. Peu de temps après, le ministère de la Justice a émis une déclaration annulant la grâce qui lui avait été octroyée et rétablissant la peine de réclusion à perpétuité prononcée à l'origine.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le gouvernement éthiopien est dominé par le Front démocratique révolutionnaire populaire éthiopien (FDRPE), dirigé par le Premier ministre Meles Zenawi. Dans un contexte de répression croissante qui laisse de moins en moins de place aux défenseurs des droits humains, aux journalistes et à l'opposition politique, le Parlement éthiopien a adopté la Loi sur les sociétés et associations caritatives le 6 janvier 2008, légalisant ainsi d'importantes restrictions concernant le financement, le fonctionnement et les activités des organisations non gouvernementales (ONG) éthiopiennes et internationales qui œuvrent en faveur des droits humains en

Éthiopie. La liberté de la presse reste gravement limitée et les menaces pesant sur les droits des détenus de l'ancienne CUD demeurent sérieuses.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment la libération immédiate et sans condition de Birtukan Mideksa, à moins que cette femme ne soit inculpée d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- dites que vous craignez qu'elle ne soit torturée ou subisse d'autres formes de mauvais traitements en raison de sa détention à l'isolement ;
- déclarez-vous préoccupé à l'idée qu'il s'agisse d'une prisonnière d'opinion, détenue pour le seul motif d'avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- exhortez les autorités à lui permettre de bénéficier des services de l'avocat de son choix et de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin, en particulier compte tenu de sa grève de la faim.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Berhan Hailu

PO Box 1370

Addis Ababa, Éthiopie

Courriers électroniques : justice@telecom.net.et / ministry-justice@telecom.net.et

Fax : +251 11 5517775

+251 11 5520874

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ambassadeur de la Commission nationale des droits humains :

Dr Kassa Gebreheywot

Chief Commissioner,

Ethiopian Human Rights Commission

PO Box 1165

Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 2511 1618 0041

Courriers électroniques : hrc@ethionet.et

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 18 FÉVRIER 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.